



MISE À JOUR ANNUELLE SUR L'EMPREINTE CARBONE 2024

AU 31 DÉCEMBRE 2023

ASSOCIATION
MÉDICALE
CANADIENNE



CANADIAN
MEDICAL
ASSOCIATION

INTRODUCTION

Le serment des médecins qui consiste à « ne pas nuire » s'étend à la planète. L'AMC s'est engagée en faveur de la durabilité, de l'action climatique et d'un meilleur avenir environnemental, comme en témoigne son appel à créer un [système de santé carboneutre](#). Cet engagement s'appuie sur ses efforts constants pour contrer les effets des changements climatiques sur la santé humaine, dont ses contributions à la [première stratégie nationale d'adaptation du Canada](#) et au rapport du [Lancet Countdown](#) sur la santé et les changements climatiques.

Dans le cadre du portefeuille de placements à long terme (« le portefeuille à long terme ») géré par AMC Impact inc., nous nous sommes engagés à l'égard de la décarbonation et de notre objectif de carboneutralité d'ici 2050, qui comporte des cibles intermédiaires pour 2030 et 2040. En décembre 2023, l'empreinte carbone du portefeuille à long terme avait été réduite de 32 % par rapport à la référence de 2019, en voie d'atteindre l'objectif pour 2030.

L'objectif de carboneutralité en matière d'émissions de gaz à effet de serre s'inscrit dans les efforts déployés par l'AMC pour promouvoir la santé de la planète. AMC Impact inc. continue d'étudier les moyens de constituer un portefeuille davantage axé sur la durabilité et d'améliorer la communication de l'information financière relative aux changements climatiques.

NOTRE CHEMINEMENT

2015

Les membres de délégation au Conseil général votent pour que l'AMC se départisse de ses placements dans des sociétés du secteur des combustibles fossiles.

2020

Afin de donner suite à la motion votée en 2015, le Conseil d'administration de l'AMC adopte une autre motion pour que l'Entreprise AMC se départisse de ses placements dans les sociétés énergétiques dont l'activité principale repose sur les combustibles fossiles*.

2021

Le Conseil d'administration de l'AMC établit comme objectif d'atteindre la carboneutralité dans son portefeuille de placements supervisé par AMC Impact inc. d'ici 2050.

* Ne s'applique pas aux participations indirectes dans des fonds négociés en bourse et des fonds communs de placement



STRATÉGIE CLIMATIQUE

AMC Impact inc. vise à réduire au minimum les risques – physiques et transitoires – liés aux changements climatiques au sein de son portefeuille, à assurer la viabilité financière à long terme de ses actifs et à obtenir les rendements d'investissement souhaités pour mener à bien et maintenir ses activités.

ESG¹ ET INTÉGRATIONS CLIMATIQUES

À l'aide des données fournies par un fournisseur externe, AMC Impact inc. effectue le suivi et rend compte de plusieurs mesures dans des catégories d'actifs précises et dans l'ensemble du portefeuille à long terme, notamment le capital naturel, la pollution et les déchets, ainsi que les émissions de gaz à effet de serre.

Pour certains éléments du portefeuille, nous discutons avec les gestionnaires externes responsables de domaines comme l'exposition aux risques liés au climat, la perte de valeur relative aux incidences physiques et transitoires des changements climatiques, et les « occasions climatiques », comme les bâtiments écologiques et les instruments financiers verts.

ENGAGEMENT CLIMATIQUE

Nos gestionnaires externes participent à plusieurs initiatives d'investisseurs relatives au climat, notamment la **Net Zero Asset Managers Initiative** (Initiative de gestion d'actifs carboneutres), la **Paris Aligned Investment Initiative** (Initiative d'investissements harmonisés à l'Accord de Paris), la **Climate Action 100+** (Initiative Action climat 100 +) et la **Climate Bonds Initiative** (Initiative Capitaux pour l'action climatique). AMC Impact inc. participe également à diverses initiatives collectives relatives aux changements climatiques (voir ci-dessous).

AMC Impact inc. a signé la déclaration mondiale des investisseurs aux gouvernements sur la crise climatique de 2022 ([2022 Global Investor Statement to Governments on the Climate Crisis](#)), un appel aux gouvernements pour qu'ils revoient à la hausse leur ambition climatique et mettent en œuvre des politiques robustes.

RESTRICTIONS EN MATIÈRE DE PLACEMENTS

Nos restrictions en matière de placements devraient entraîner une sous-pondération du secteur de l'énergie, dont les activités reposent principalement sur les combustibles fossiles, au sein du portefeuille à long terme.

¹ Facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance

Au fur et à mesure de l'évolution du portefeuille à long terme, nous envisagerons de réaliser des placements dont la faible empreinte carbone est connue afin d'accélérer la décarbonation du portefeuille et d'accroître les retombées concrètes.

ANALYSE DE L'EMPREINTE CARBONE

GESTIONNAIRES

- Répartition de l'empreinte carbone par secteurs, pays et titres (facteurs positifs et négatifs)
- Analyse des tendances historiques de l'intensité en carbone
- Revue et suivi des risques liés aux actifs délaissés
- Valeur à risque climatique (certains gestionnaires externes seulement)

SECTEURS

- Répartition de l'empreinte carbone par sous-secteurs et titres (facteurs positifs et négatifs)
- Accent sur les principaux moteurs des secteurs des services publics et des infrastructures

PORTEFEUILLE

- Empreinte carbone totale : absolue et relative au portefeuille de référence
- Répartition de l'empreinte carbone par gestionnaires (facteurs positifs et négatifs)
- Revue de l'exposition aux secteurs



EMPREINTE CARBONE : MESURES ET CIBLES

AMC Impact inc. a recours à un fournisseur tiers de services de recherche environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) pour calculer les émissions de carbone des sociétés du portefeuille. Conformément au protocole sur les gaz à effet de serre (GES), les GES comprennent le dioxyde de carbone, le méthane, l'oxyde nitreux, les hydrofluorocarbures, les perfluorocarbures, l'hexafluorure de soufre et le trifluorure d'azote. Tous ces gaz sont mesurés en tonnes d'équivalent dioxyde de carbone (t d'éq. CO₂).

IL EXISTE TROIS CATÉGORIES OU CHAMPS D'APPLICATION DE GES :

	CHAMP D'APPLICATION 1	CHAMP D'APPLICATION 2	CHAMP D'APPLICATION 3
DÉFINITION	Émissions provenant directement de sources détenues ou contrôlées par la société	Émissions indirectes provenant de la production d'électricité consommée par la société	Toutes les autres émissions indirectes résultant des activités de la société, mais produites par des sources non détenues ou contrôlées par celle-ci

AMC Impact inc. inclut les émissions de GES des champs d'application 1 et 2 dans ses calculs d'empreinte carbone. La plupart des propriétaires d'actifs n'incluent pas le champ d'application 3 en raison des difficultés liées aux données (dépendance excessive à l'égard des estimations), de l'absence de consensus quant à la méthode et de la forte propension à la double comptabilisation.

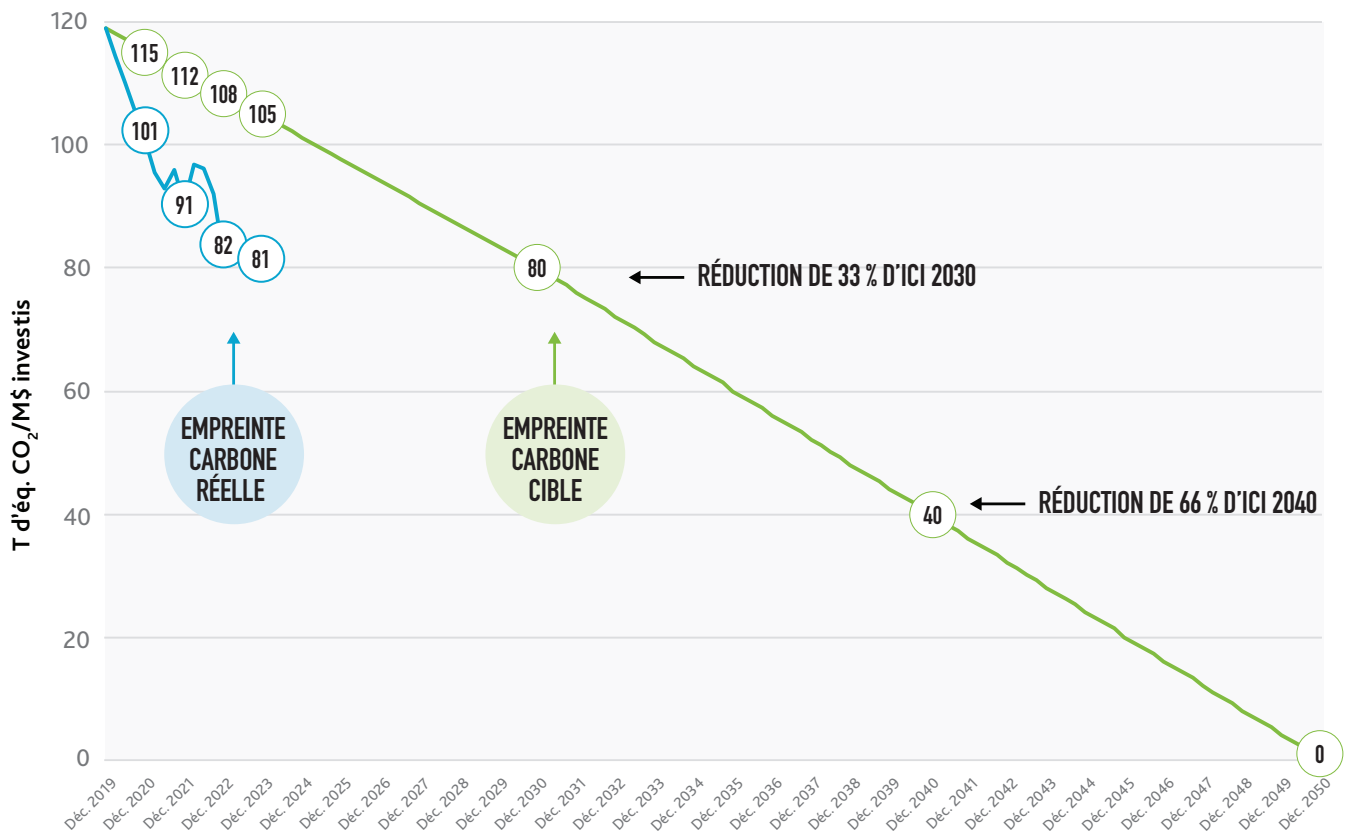
La couverture de catégories d'actifs comprend tous les placements en actions détenus sur n'importe quel compte, y compris les comptes gérés séparément, les fonds en gestion commune et les fonds négociés en bourse. Les placements privés dans l'immobilier sont inclus.

L'approche utilisée est la mesure de l'empreinte carbone (exprimée en t d'éq. CO₂/M\$ investis). On évalue les émissions de carbone dont un investisseur (en tant que propriétaire de la société émettrice) est responsable par millions de dollars US investis dans le cadre de sa participation. Les émissions sont réparties en fonction de la participation (pourcentage de capitalisation boursière).

$$\frac{\sum_n^i \left(\frac{\text{valeur actuelle du placement}_i}{\text{capitalisation boursière de l'émetteur}_i} \times \text{émissions de GES des champs d'application 1 et 2 de l'émetteur}_i \right)}{\text{valeur actuelle du portefeuille (M\$)}}$$

On obtient les résultats suivants en appliquant la méthode de calcul de l'empreinte carbone :

- Empreinte carbone du portefeuille de 81 t d'éq. CO₂/M\$ au 31 décembre 2023
- Réduction de 1,2 % par rapport à 82 t d'éq. CO₂ au 31 décembre 2022
- Réduction de 32 % par rapport à la référence de 2019 de 119 t d'éq. CO₂
- Portefeuille en voie d'atteindre sa première cible intermédiaire officielle de réduction de 33 % d'ici 2030



Les méthodes utilisées pour calculer l’empreinte carbone d’un portefeuille ont évolué depuis qu’AMC Impact inc. a établi sa méthodologie et ses cibles de réduction en 2020. Il est désormais courant pour de nombreux propriétaires d’actifs (régimes de retraite, fondations et fonds de dotation) et gestionnaires d’actifs d’inclure des catégories d’actifs autres que les actions dans le calcul de l’empreinte carbone, en raison de la disponibilité croissante des données, stimulée en partie par la demande des investisseurs institutionnels. Nous avons donc décidé d’intégrer l’immobilier dans nos calculs, et, à l’avenir, notre couverture sera élargie pour inclure les titres à revenu fixe de sociétés.

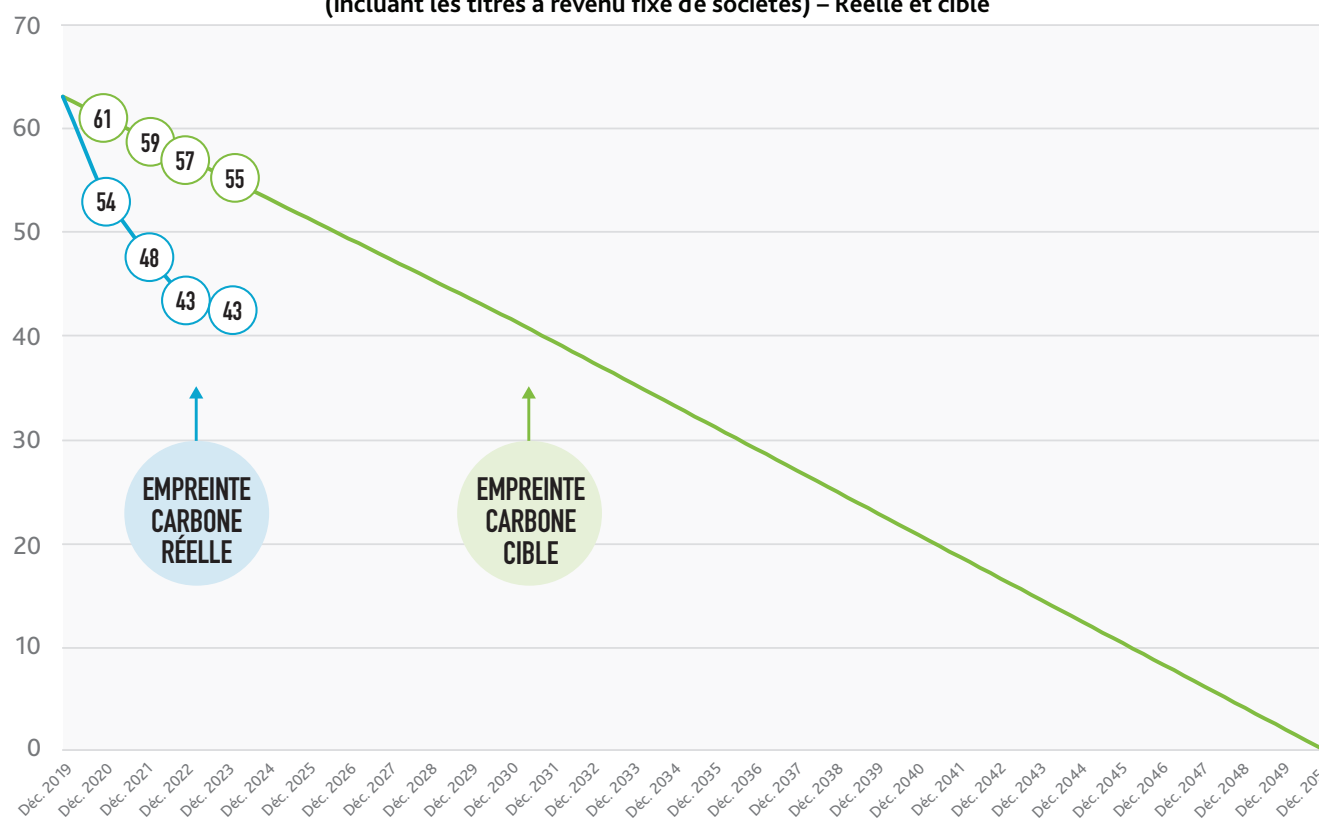
Notre approche sera donc conforme à celle recommandée par le Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF), selon laquelle les émissions d’une entité sont attribuées aux investisseurs sur la base de la valeur d’entreprise, trésorerie comprise (*enterprise value including cash [EVIC]*), plutôt que sur la base de la seule capitalisation boursière.

À des fins de transparence et de comparabilité, nous présentons pour 2023 notre approche actuelle (capitalisation boursière) et notre nouvelle approche (participation dans la valeur de l’entreprise). À compter de l’année prochaine, nous présenterons uniquement l’approche de participation dans la valeur de l’entreprise.



	APPROCHE D'AMC IMPACT INC. POUR LE CALCUL DE L'EMPREINTE CARBONE	
	ACTUELLEMENT	À L'AVENIR
Attribution des émissions des sociétés	Capitalisation boursière	Valeur d'entreprise, trésorerie comprise (EVIC)
Méthodologie globale	Émissions financées	Émissions financées
Champs d'application de la couverture des émissions	Champs d'application 1 et 2	Champs d'application 1 et 2
Cibles	Carboneutralité d'ici 2050, avec objectifs intermédiaires pour 2030 et 2040	Carboneutralité d'ici 2050, avec objectifs intermédiaires pour 2030 et 2040
% des ASG ² du portefeuille couverts	63 %	71 %

Calcul de l'empreinte carbone à l'aide de l'approche de la capitalisation boursière (incluant les titres à revenu fixe de sociétés) – Réelle et cible



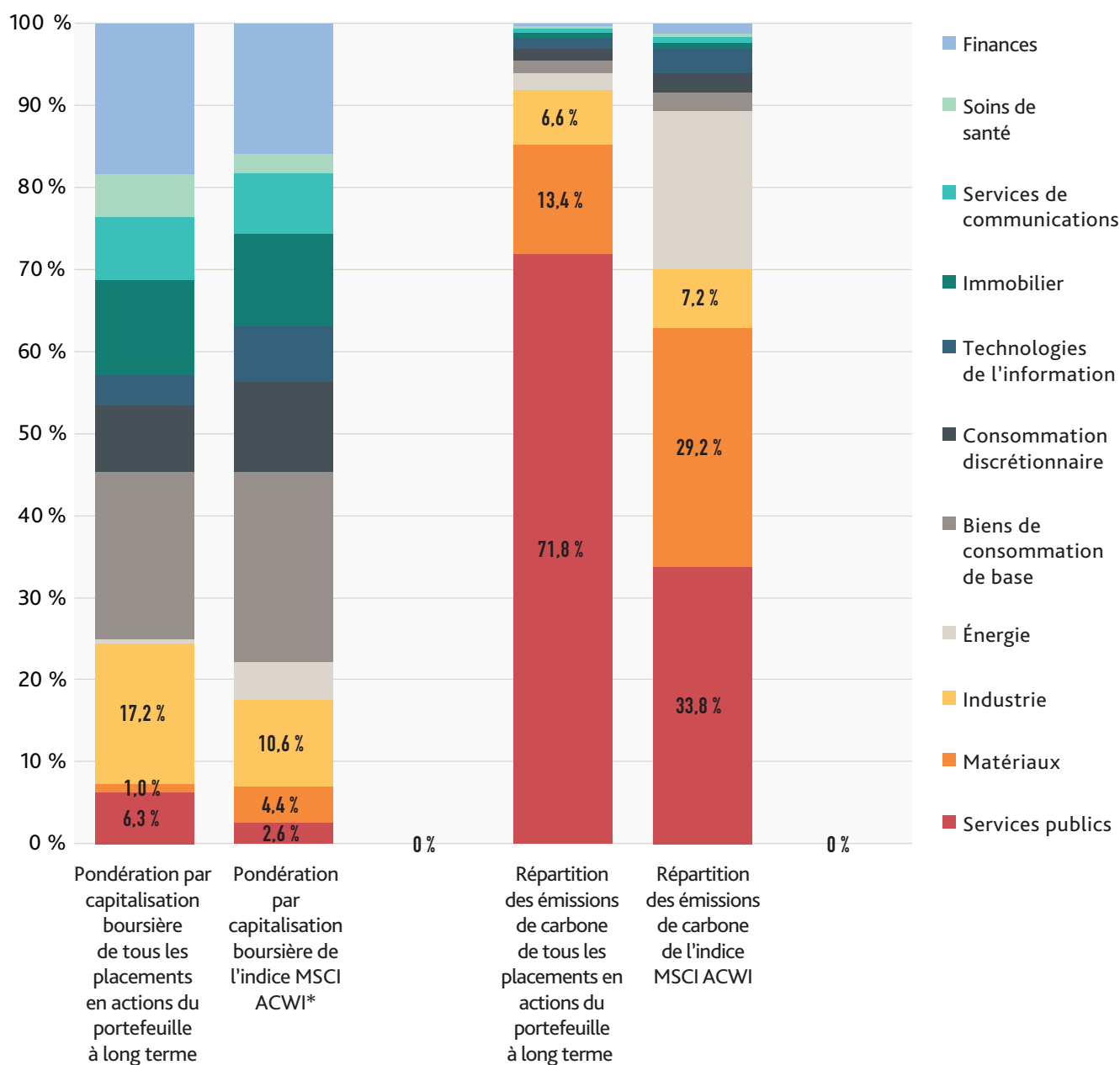
² Actifs sous gestion

PONDÉRATION SECTORIELLE ET CONTRIBUTION AUX ÉMISSIONS DE CARBONE

PORTEFEUILLE À LONG TERME ET INDICE MSCI MONDE TOUS PAYS

Le graphique ci-dessous montre la pondération des actions détenues dans le portefeuille à long terme par rapport à l'indice MSCI Monde tous pays (« indice MSCI ACWI »). Ensemble, les secteurs des services publics, des matériaux et de l'industrie comptent pour plus de 91 % de l'empreinte carbone du portefeuille, alors qu'ils ne représentent que 24 % de sa pondération totale. L'incidence de la restriction des investissements sur l'empreinte carbone relative du portefeuille à long terme est également observable. Les sociétés du secteur de l'énergie représentent plus de 14 % et seulement 2 % de l'empreinte carbone de l'indice MSCI ACWI et du portefeuille à long terme, respectivement.

PONDÉRATION SECTORIELLE ET CONTRIBUTION AUX ÉMISSIONS DE CARBONE



* Indice MSCI Monde tous pays

ENGAGEMENTS CLIMATIQUES COLLECTIFS

ENGAGEMENT CLIMATIQUE CANADA (ECC)

Représentant plus de 4,9 billions de dollars d'actifs et plus de 40 investisseurs, Engagement climatique Canada est une initiative de mobilisation collective menée auprès des secteurs les plus cruciaux dans la décarbonation de l'économie canadienne et des principaux émetteurs de GES de ces secteurs.



Pour en savoir plus :

- La [liste des priorités](#) d'ECC recense 41 entreprises des secteurs de l'énergie, des matériaux, de l'industrie, des services publics, de l'agroalimentaire et d'autres secteurs (dont la consommation discrétionnaire).
- [Indice de référence d'ECC](#) : En décembre 2023, ECC a présenté son premier indice de référence « net zéro » destiné aux entreprises canadiennes, offrant aux investisseurs de partout au pays une perspective globale des progrès réalisés par chacune des entreprises de la liste des priorités pour relever ses défis climatiques.

AMC Impact inc. prend part aux efforts de mobilisation auprès de huit entreprises de la liste des priorités d'ECC, avec un accent particulier sur une transition équitable pour les peuples autochtones.

NATURE ACTION 100 (NA 100)

AMC Impact inc. prend part à l'initiative Nature Action 100, car elle sait qu'il existe des liens entre la perte de biodiversité et les changements climatiques et qu'il est impossible de trouver des solutions à l'un sans tenir compte de l'autre. AMC Impact inc. mène des efforts ou collabore activement à des initiatives visant à inciter des entreprises de la liste de Nature Action 100 à atténuer les risques qu'elles posent pour la nature.



Pour en savoir plus :

- [Nature Action 100](#) (en anglais) a dressé la liste Nature Action 100 Companies, qui compte 100 entreprises à mobiliser dans les secteurs de la biotechnologie et des produits pharmaceutiques, des produits chimiques, des biens de consommation, du commerce de détail, de l'alimentation, des aliments et boissons, des produits forestiers et d'emballages, et de l'exploitation minière et des métaux.
- [Attentes des investisseurs](#) (en anglais) : AMC Impact inc. et ses partenaires de Nature Action 100 attendent des entreprises qu'elles prennent des mesures concrètes en matière de capital naturel, et ce, sur plusieurs fronts (ambition, évaluation, cibles, mise en œuvre, gouvernance et engagement).

Dans le cadre de son association à Nature Action 100, AMC Impact inc. prend part aux efforts de mobilisation auprès de quatre entreprises de la liste de l'organisation.

INITIATIVE FAIRR – ENGAGEMENT À L'ÉGARD DE LA DIVERSIFICATION DES PROTÉINES

AMC Impact inc. appuie également l'engagement de l'initiative FAIRR à l'égard de la diversification des protéines. Le programme vise à garantir que les entreprises diversifient significativement leurs portefeuilles afin de promouvoir des régimes alimentaires durables pour la planète et sains pour les personnes, et qu'elles intègrent la diversification des protéines à leurs stratégies climatiques. Cet engagement est conforme à l'appel lancé dans le compte rendu à l'intention du Canada 2023 en faveur d'une transition vers des systèmes alimentaires durables en tant que mesure clé pour réduire les émissions, et s'inscrit donc dans le cadre de l'initiative stratégique prioritaire de l'AMC en matière de carboneutralité.



Pour en savoir plus :

- L'[initiative FAIRR](#) (en anglais) a ciblé 20 entreprises dans le cadre de son engagement à l'égard de la diversification des protéines.

AMC Impact inc. a cosigné des lettres adressées à huit des entreprises figurant sur la liste de l'initiative FAIRR, leur demandant de s'attaquer au problème de manque de diversification des protéines. AMC Impact inc. tentera de mobiliser trois de ces entreprises en 2024 afin de les encourager à définir des ambitions plus affirmées pour leur portefeuille de produits et à les intégrer à leur stratégie climatique et à leurs efforts de sensibilisation des consommateurs et des consommatrices.